

Application du protocole sanitaire et mesures prises dans le cadre du match ESTAC / PSG du samedi 7 août 2021



Dans le cadre du lancement officiel de la saison de la Ligue 1 à Troyes, ce samedi 7 août au Stade de l'Aube, l'ESTAC, la Ville de Troyes, Troyes Champagne Métropole et les services de l'État sont mobilisés pour vous permettre d'assister au match ESTAC / PSG en toute sécurité et dans le plus grand respect des mesures sanitaires en vigueur. La rencontre débutera à 21h et le stade ouvrira ses portes dès 18h45.

Comme lors du match précédent contre les Girondins de Bordeaux, il sera demandé à tous les supporters de présenter un pass sanitaire et de porter un masque dans l'enceinte et aux abords du Stade de l'Aube. En complément, un arrêté préfectoral relatif à la vente et à la consommation d'alcool ainsi qu'un arrêté municipal relatif à la circulation et au stationnement ont été pris pour assurer la sécurité de tous.

Contrôle du port du masque et du Pass Sanitaire

Des agents de l'ESTAC, habilités et formés, vous accueilleront **en amont des contrôles habituels de billets, dès 18h45**, afin de veiller :

- o Au port du masque, obligatoire dans l'enceinte et aux abords du Stade, parking compris ;
- o À la validité du pass sanitaire, qui sera demandé aux plus de 18 ans.

Pour rappel, conformément au protocole édicté par le gouvernement, un pass sanitaire est considéré comme valide sur présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier (doté d'un QR Code) de l'une de ces trois preuves :

- o Cycle de vaccination complet réalisé (+7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection = Pfizer, Moderna, AstraZeneca, +4 semaines après l'injection pour les vaccins à injection unique = Johnson & Johnson et +7 jours après l'injection unique pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid) ;

- o Test PCR ou antigénique négatif **de moins de 48h réalisé par un professionnel** ;
- o Test PCR ou antigénique positif, attestant de votre rétablissement, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Les signalétiques adaptées vous accompagneront vers ce premier poste de contrôle, et des bornes de gel hydroalcoolique sont installées sur site pour vous permettre d'appliquer les gestes barrières.

Arrêté préfectoral relatif à la vente et à la consommation d'alcool

Un arrêté préfectoral, pris le 03/08/2021 (cf document ci-joint), prévoit l'interdiction de la vente et de la consommation de toute boisson alcoolique entre 17h et minuit le samedi 7 août aux abords du stade : périmètre formé par l'avenue Robert Schuman, la rue Roger Salengro, l'avenue Jules Guesde jusqu'au croisement avec rue Narcisse Hautelin, la place Charles de Gaulle, le cours d'eau "La Vieille Seine", le boulevard Georges Pompidou, l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, le rond-point de l'Europe et l'avenue du 1er Mai.

Arrêté municipal relatif à la circulation et au stationnement (pris pour tous les matchs de l'ESTAC de la saison 2021-2022)

o À partir de 12h avant le début des matchs et jusqu'à 4h après la fin des rencontres, l'accès sera interdit et le stationnement interdit et considéré comme gênant sur l'esplanade Pierre Flamion sauf aux véhicules conduits par des personnes détenant une carte d'accès délivrée par le club professionnel de l'ESTAC.

o À partir de 6h avant le début des matchs et jusqu'à 4h après la fin des rencontres, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur les parkings P1, P2, P3 et P4 (salle omnisport) sauf aux véhicules conduits par des personnes détenant une carte d'accès délivrée par le club professionnel de l'ESTAC.

o Jusqu'à 4h avant le début des matchs et jusqu'à 1h après la fin des matchs, et par dérogation les jours de matchs classés à risque par la Ligue Nationale de Football ou par la Fédération Française de Football ou par la Préfecture de l'Aube jusqu'à 2h après la fin des matchs :

o La circulation et le stationnement seront interdits avenue Robert Schuman dans sa partie comprise entre le rond-point de l'Europe et l'avenue des Martyrs de la Résistance, rue Albert Boivin, rue Fernand Doré, rue Louis Girardot, rue Gaston Arbouin.

o Par dérogation : La circulation sera autorisée aux véhicules conduits par des personnes détenant une carte d'accès délivrée par le club professionnel de l'ESTAC, aux bus et autocars, aux véhicules de sécurité et de secours, aux véhicules des services municipaux ; avenue Robert Schuman au droit de la station de lavage située à l'angle de ladite voie et du rond-point de

VILLE DE TROYES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

l'Europe, pour le seul accès à cet établissement. La circulation et le stationnement seront autorisés aux véhicules des riverains munis de laisser-passer avenue Robert Schuman, rues Albert Boivin, Fernand Doré, Louis Girardot et Gaston Arbouin.

Les pré-signalisations et signalisations adéquates seront mises en place afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Pour le match ESTAC / PSG, la circulation sera fermée sur les axes susvisés dès 18h30.
Bon match à toutes et tous.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr